

Discours d'adieu du Syndic d'Ouchy Etienne Junod

Assemblée générale de la Confrérie des Pirates d'Ouchy du 7 mars 1990

Bien chers administrés, électeurs et amis,

Lors de mon discours de réinvestiture de l'année dernière, je crois me souvenir d'avoir émis le voeu que cette treizième réélection d'alors me porte bonheur pour l'avenir.

C'était raisonner en humain limité qui ignore encore que la maladie peut lui fondre dessus sans crier gare. Cette maladie, dont on dit plus tard qu'elle a été supportée par le patient «avec courage et dignité», ne m'aura donc elle non plus pas été épargnée.

C'est la mort dans l'âme que je me vois contraint de remettre définitivement ma charge de syndic d'Ouchy. Je pense honnêtement que lorsque l'on ne peut plus assurer les prestations relatives à une tâche donnée, il faut passer la main, et c'est ce que je m'en vais faire ce soir.

Vous avez du reste été avisés de la chose par le Journal d'Ouchy du début de février. Je pense donc que cette démission n'est depuis longtemps plus un secret pour personne.

Permettez-moi de vous remercier ici de l'appui que j'ai toujours senti de votre part à tous. Je n'oublierai jamais mes dernières élections qui ont toutes été faites par ovation. J'ai toujours senti que le courant passait entre nous et que nous formions une équipe soudée, forte et dynamique. C'est cette confiance que vous m'avez toujours accordée qui m'a permis pendant ces quatorze dernières années de m'efforcer de remplir ma mission au plus près de ma conscience.

Je crois pouvoir dire sans rougir et sans fausse modestie qu'en me donnant de la façon dont je me suis donné, j'ai obtenu quelques résultats tangibles. Plus personne, loin à la ronde, n'ignore l'existence de notre commune.

En application des statuts et du cahier des charges propre à ma fonction, je me suis efforcé de maintenir – et même de rehausser – la réputation de ma commune. J'ai d'autre part veillé jalousement au maintien des traditions et du folklore d'Ouchy. J'ai représenté un grand nombre de fois ma commune en ses murs et hors même de ceux-ci. J'ai réussi à raviver des liens d'amitié entre diverses sociétés nautiques. Ma commune devenant très connue, j'ai même eu l'honneur de la représenter officiellement par deux fois – en tant que commune invitée – au comptoir de Prilly

et une fois à celui de Pully. Je ne parle pas des nombreux congrès, conférences ou autres symposiums dans lesquels j'ai été appelé à prendre la parole pour vous représenter...

En plus du mandat qui me fut confié il y a quatorze ans, j'ai participé activement au «comité des quatre» formé de notre grand patron d'honneur Charles Jauslin, du préfet maritime Raymond Bado, du commissaire William Francken et de moi-même. Ce comité, à force de travail acharné et d'obstination, a pu faire reconstruire la Vaudoise et a pu vous offrir ce joyau en parfait état de naviguer, et, ce qui n'est pas négligeable, sans dette aucune...

Je crois donc pouvoir me retirer la tête haute, convaincu d'avoir suivi au plus près de ma conscience les directives et l'esprit que nous avaient transmis nos anciens: je veux parler du fondateur de la confrérie, le docteur Messerli que j'ai très bien connu et pratiqué au début de ma participation à la confrérie, et de mon prédécesseur, Me André Pasche, dont la plupart d'entre nous se souviennent et qui fut un grand syndic de cette commune.

Je me suis efforcé de faire perdurer l'esprit qui présida à la constitution de la confrérie et que ses fondateurs eux-mêmes m'avaient inculqué, puis chargé de vous transmettre. Il faut reconnaître qu'il est extrêmement difficile d'explicitement clairement quel est le rôle exact du syndic d'Ouchy. Cette fonction doit être avant tout sentie par celui qui l'exerce et pratiquée avec un maximum de doigté, ce qui n'empêche nullement la fermeté si le besoin s'en fait sentir. Cette fonction demande un état d'esprit indépendant indispensable au bon accomplissement de la charge. Cet état d'esprit n'est pas forcément donné à toutes les bonnes volontés qui penseraient pouvoir assumer cette charge avec succès. C'est la raison pour laquelle dans leur sagesse, nos confrères qui ont refondu et répondu nos statuts en 1981 n'en ont pas fait un poste qui se met au concours comme celui d'un fonctionnaire.

Les statuts spécifient en effet en leur chapitre 4, al. 2: «Election du syndic d'Ouchy, proposé par le conseil.» En application de cet alinéa, lorsque j'ai connu le nom de ma maladie et que j'ai senti que mes forces déclinaient, je me suis attelé à chercher parmi les membres de la confrérie, celui dont le profil se rapporte le mieux à ce que j'ai décrit plus haut.

(Une tradition non écrite veut du reste que le syndic se choisisse un successeur. C'est en tout cas ce qui s'est passé entre mon prédécesseur et moi-même).

J'ai, après mûre réflexion et maints contacts divers, proposé au conseil comme mon successeur le confrère Jean-Pierre Guignard ici présent. Le procès-verbal du conseil en question spécifie que ma proposition a été admise à l'unanimité des membres présents. C'est la raison pour laquelle, toujours dans le Journal d'Ouchy du début février, nous avons mentionné ce choix. Il va de soi qu'alors, si d'autres candidats se sentaient appelés, ils n'avaient qu'à se manifester ouvertement et franchement par lettre adressée au Conseil au moins dix jours avant l'assemblée de ce soir. Le seul point qui restera pour moi noir dans mes souvenirs de syndic sera ces «messes basses» et ces «menées» qui s'exercent trop souvent de façon pas très claire au stamm, ceci surtout après l'heure de fermeture officielle de celui-ci et que certains cerveaux sursaturés de rouge ou de blanc se lancent à refaire le monde. Personnellement j'aime qu'on refasse le monde, mais j'aime surtout et avant tout la franchise; je vous le prouve ce soir... vous auriez pu m'en parler, Messieurs. Cela me rappelle une anecdote qui m'est arrivée quand j'étais encore jeune et beau et que mon bureau se trouvait à Bellefontaine, à côté de la caserne de police. A cette époque il m'arrivait souvent de prendre mon café avec le commandant Bontemps. Je me souviens d'un jour où l'impertinence de ma jeunesse aidant, je dis au bon commandant:

«Mais au fond, Monsieur, dans vos troupes que vous dites être d'élite, se trouvent quand même des délinquants affirmés ou même à venir!»

Avec son bon sourire, le commandant me fit cette réponse qui reflète à elle seule toute sa sagesse:

«Mon jeune ami, apprenez que dans tout groupe humain se trouvent des bons et des moins bons.

Le tout, comme j'ai la prétention d'y être arrivé chez moi, est d'obtenir une proportion de moins bons inférieure à la moyenne que l'on trouve dans l'humanité en général. On obtient alors ce que l'on peut appeler une bonne troupe.»

En interpolant, on peut penser que dans une confrérie de l'importance de la nôtre, seul un miracle pourrait faire que celle-ci ne comporte que des confrères animés du bon esprit. Il faut savoir faire la part du feu et admettre qu'il est parfaitement logique que parmi certains de ceux qui se disent confrères se trouvent quelques faux-frères. Cela fait partie des statistiques.

« Pour en revenir à Jean-Pierre Guignard, mon choix – dont j'assume d'autant plus volontiers l'entière responsabilité qu'il a été ratifié par le Conseil in corpore – a les raisons suivantes: Jean-Pierre est un homme d'esprit, cultivé et disponible. Ayant souvent à traiter avec des «huiles», il y a très longtemps qu'il a acquis le sens qui lui permet de savoir jusqu'où il peut aller trop loin. Sa maturité et sa culture nous assurent que ma commune, que j'ai la prétention d'avoir sorti de l'ombre et fait monter dans l'esprit des gens, sera aussi bien traitée par Guignard qu'elle ne le fut sous mon règne Il faut, si nous voulons demeurer et si nous voulons perdurer, que la courbe à laquelle j'ai donné son impulsion reste ascendante avec mon successeur. Je suis persuadé que Jean-Pierre ne sera jamais celui qui, malgré toute sa bonne volonté, se trouve un jour «à côté de la plaque» lors d'une discussion avec un personnage important, cela par simple manque de savoir vivre.

Je vous recommande donc de l'élire de façon à lui donner le «punch» si nécessaire à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je le remercie en tout cas d'avoir après mûres réflexions de son côté, cédé à mes injonctions et accepté cette candidature. »

Et pour terminer, sachez que je vous ai tous beaucoup aimés; vous me l'avez bien rendu; nous sommes donc quittes! Bien que maintenant en dehors du circuit, soyez certains que je m'intéresserai et participerai toujours passionnément tant à la vie de ma commune qu'à celle de ma chère confrérie.

J'implore ici les dieux pour que ceux-ci dispensent à toutes deux, force et longévité.

Etienne Junod

Syndic d'honneur de la Commune libre et indépendante d'Ouchy